

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
solidaire

Arrêté du 10 avril 2019

fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2019

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de la défense (partie législative), notamment le livre Ier de la partie 4,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, modifiée,

Vu le décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes, notamment son article 4-1,

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 2013 portant organisation des concours pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes,

Vu l'arrêté du 9 avril 2019 fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2019,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté du 9 avril 2019 susvisé est annulé et est remplacé comme suit :

Le jury du concours pour le recrutement externe d'élèves administrateurs des affaires maritimes au titre de l'article 4-1 du décret statutaire n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 est composé ainsi qu'il suit :

Président

- Monsieur Pierre-Yves ANDRIEU, administrateur général hors classe des affaires maritimes.

Membres

- Monsieur CHAPALAIN Marc, administrateur général de 2^{ème} classe des affaires maritimes. directeur de l'école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer,
- Monsieur FONBAUSTIER Laurent, professeur agrégé des facultés de droit,
- Madame PONDAVEN Claude, professeur agrégé des universités,

- Madame DUBOIS Charlotte, professeur agrégé des facultés de droit,

Article 2

Sont adjoints au jury national en qualité de concepteurs, de correcteurs et d'examineurs qualifiés pour les épreuves à options :

- Monsieur LEBEL Jean-Marc, professeur d'université 1ère classe,
- Monsieur PETITJEANNOT Franck, professeur à l'ENSM de Saint-Malo.

Article 3

Est adjointe au jury en qualité de conceptrice, de correctrice et d'examinatrice pour la langue anglaise :

- Madame REDFIELD-BIDET Deborah, professeur à l'ENSM de Saint-Malo.

Article 4

Sont adjoints aux jurys pour les épreuves sportives, les examinateurs du ministère de la défense dont les noms suivent :

- Monsieur AIT Kamel, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – Marine nationale,
- Monsieur BERTHEAU Pascal, ouvrier hors groupe – Marine nationale,
- Monsieur CHALANCON Paul, sous-officier – Premier ministre,
- Monsieur EYENE ATANGANA Arnaud, maître – Marine nationale.

Article 5

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire

Pour le ministre et par délégation :

La cheffe de bureau des recrutements par concours

Signé

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE